










## Les différents types et statuts pour les structures FFN

### Types de licence








- **N** : Nouvelle licence : cette personne n'a jamais été licenciée à la FFN auparavant
- **R** : Renouvellement : cette personne était déjà licenciée à la FFN au sein du même club, soit la saison précédente, soit lors de sa dernière licence prise à la FFN
- **T** : Transfert : cette personne était déjà licenciée à la FFN mais dans un autre club, soit la saison précédente, soit lors de sa dernière licence prise à la FFN

### Statuts de licence





-  : à partir du moment où la personne a signé le formulaire licence FFN, elle peut pratiquer et elle est couverte par l'assurance fédérale pour une durée limitée. **Attention par conséquent, le club devra rentrer la licence sur extranat.fr dans les meilleurs délais!**
-  : Demande en cours : le club a saisi la demande de licence pour le pratiquant sur extranat.fr, en complétant les informations personnelles (NOM, Prénom, date de naissance, nationalité, coordonnées...)
-  : En attente d'oblitération : le club a édité un bon de commande comprenant la licence du pratiquant. Ce bon de commande sera envoyé accompagné du chèque correspondant au Comité (régional ou départemental selon les Régions)
-  : Oblitérée : le Comité (régional ou départemental) a reçu le bon de commande accompagné du chèque correspondant, il oblitère la licence
  -  : à partir du moment où la **licence est oblitérée, le licencié peut participer à une compétition, à un test ENF, officier lors d'une compétition**
-  : En attente d'homologation : le Comité (régional ou départemental) a édité un bon de commande comprenant la licence du pratiquant. Ce bon de commande sera envoyé accompagné du chèque correspondant à la FFN
  -  : le Comité peut attendre d'avoir réceptionné plusieurs bons de commandes de clubs avant d'éditer son bon de commande à destination de la FFN

-  : Homologuée : la FFN a reçu le bon de commande accompagné du chèque correspondant, elle homologue la licence
-  : Demande de transfert : le club a fait une demande de transfert



### Statuts particuliers

-  : Multi-Licence : cette personne dispose de deux licences dans deux clubs différents
  -  : Pour pouvoir disposer d'une multi-licence, il faut pratiquer une activité dans un club et vouloir pratiquer une 2<sup>ème</sup> activité non proposée dans le 1<sup>er</sup> club où on est licencié. Seule la FFN peut valider la demande de multi-licence. Il faut donc pour cela remplir le formulaire licence et l'envoyer à la FFN afin qu'elle valide la double licence. **Dans la mesure du possible, si l'activité natation course est concernée, il faudra privilégier la 1<sup>ère</sup> licence en natation course**
-  : Licence en anomalie : ce statut est posé par le Comité régional ou par la FFN. Cette licence comporte une anomalie ou un litige qu'il conviendra de régler. Si votre licence se trouve dans cette situation, adressez-vous auprès de votre club qui effectuera pour vous les démarches nécessaires
  -  : avec ce statut, vous ne pouvez pas participer aux compétitions ni aux matchs
-  : Licence suspendue : ce statut est posé par la FFN uniquement et fait suite à une décision de la Commission de discipline
  -  : avec ce statut, vous ne pouvez pas participer aux compétitions ni aux matchs
-  : cette personne est décédée

### Statuts des clubs

-  : En attente : le club a saisi la demande d'affiliation sur extranat.fr et a édité le bon de commande
-  : Pré-affilié : le club a payé son affiliation par carte bleue, par virement (à réception de cette somme sur le compte FFN) ou par chèque (encaissé sur le compte FFN)
-  : Affilié : le club a saisi sur extranat.fr le Président, le Secrétaire et le Trésorier et leurs licences sont oblitérées
  -  : à partir du moment où le club est affilié, il lui est possible d'imprimer un récépissé d'affiliation
    - Tant que ces 3 licences ne sont pas oblitérées, vous ne pouvez pas saisir d'autres licences. Par conséquent, si vous avez besoin de saisir des licences urgentes, pensez

à les intégrer dans un bon de commande global avec ces 3 licences

-  : Club annuel : ces clubs pratiquent leurs activités du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante
-  : Club d'été : ces clubs pratiquent leurs activités du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre de la même année

Pour toute question au sujet des affiliations et licences, contactez Philippe PONGENTY : [licences@ffnatation.fr](mailto:licences@ffnatation.fr) ou 01.41.83.87.62

Pour toute question au sujet de l'application et de son utilisation, contactez Éric BOUTE : [support.extranat@ffnatation.fr](mailto:support.extranat@ffnatation.fr) ou 01.41.83.87.61